

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

CNG Centre national de gestion

Arrêté du 1^{er} février 2019 portant nomination des élèves directeurs et élèves directrices d'hôpital de classe normale à l'École des hautes études en santé publique

NOR : SSAN1930045A

La directrice générale du centre national de gestion,

Vu l'article L.6141-1 du code de la santé publique ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 77-812 du 13 juillet 1977 relatif au régime de sécurité sociale des agents stagiaires des départements, des communes et de leurs établissements publics n'ayant pas le caractère industriel et commercial ;

Vu le décret n° 2001-424 du 14 mai 2001 modifié fixant le régime indemnitaire à l'École des hautes études en santé publique des élèves directeurs et élèves directrices stagiaires ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté interministériel du 2 août 2005 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la liste des candidats définitivement admis aux concours d'admission au cycle de formation des élèves directeurs et élèves directrices d'hôpital de classe normale organisé par l'École des hautes études en santé publique pour l'accès aux emplois du personnel de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés élèves directeurs et élèves directrices d'hôpital de classe normale à l'École des hautes études en santé publique, à compter du 1^{er} janvier 2019 et rémunérés à compter de cette date sur la base de l'indice brut 419, sans préjudice des dispositions susceptibles de leur être appliquées en matière d'indemnités compensatrices, les personnels ci-après désignés :

Mme AMALRIC-LAGOUTTE Sarah.

Mme AYOUB Marie.

Mme BAZIN Marion.

Mme BÉCHEREL Lucie.

M. BELET Jean.

M. BERTHELOT Louis.

M. BLANC Matthieu.

Mme BLEAU Gaëlle.

M. BOBE Steven.

Mme BODDY Sarah.

Mme BORDELAIS Floriane.
M. BOUCARD Pierre-Côme.
Mme BOUCHEZ Maïté.
Mme BOUTONNET Myriam.
M. CHABAGNO Faustin.
Mme CNIGNIET Sophie.
Mme DE BRITO Claire.
Mme DE LA ROCHETHULON Agnès.
M. DELEPAUL Mickaël.
M. DUGAY Benjamin.
Mme ESCUDERO Emmanuelle.
M. ESQUIROL Jean-Gabriel.
Mme FERNANDES Andréa.
M. FEVRIER Arnaud.
M. FORESTI Louis Jacques.
Mme FRUCTUS Axelle.
M. GIRARDET Tanguy.
Mme GRENIER Justine.
M. GUIOL Wilfried.
M. GUIVARCH Emmanuel.
Mme HOCQUET Adeline.
M. HUGOT Damien.
Mme INDART Ariane.
M. JERCO-GENTILS Kévin.
M. KHOULI Rayane.
M. LAMOTHE Kévin.
M. LANCRY Maxence.
M. LAURENT Paul.
M. LE CLERC Romain.
M. LE DUFF Guillaume.
Mme LE MÉE Marie.
M. LETELLIER Jean-Roch.
Mme LIPARO Alexandra.
M. LISE Wilfried.
Mme LOURENÇO Claire.
Mme LUCET Louise.
M. MAIGNAN Loïc.
M. MAKOUDI Yannis.
M. MARION Julien.
Mme MARTIN Camille.
M. MAYRAN DE CHAMISSO Pierre.
Mme MECHOUD Alexandra.
Mme MIKOWSKI Gabriel.
Mme MORIN Camille.
M. OLLIVIER Vincent.
M. ORSINI Laurent.
Mme PAYET Stéphanie.
Mme PERISSOL Magali.
M. PERREARD Clément.
M. PILOIX Bastien.

M. PIOLIN Théo.
M. POGGI Vincent.
M. POIRET Florent.
Mme POIRET Émilie.
M. POITOU Quentin.
M. RAUEISER Clément.
M. REJIBA Samuel.
M. REMOND Paul.
Mme RIZZO Sandy.
Mme SANNI SOULÉ Sophia.
Mme SCHNEBELEN Céline.
M. SIVARAJAH Pirathees.
M. SOKOLO MENAYAMO Audrey.
M. SOREL Augustin.
M. TAYSSE Florian.
M. TIDADINI Lucas.
Mme TONGNING Josiane Gladys.
M. TOPÇU Axel.
Mme TSÉLÉPIDES Marina.
M. USMAN Mohammad.
M. VANHERSECKE Mickaël.
Mme VERGÈS Laura.
Mme VILLENEUVE Louise.
Mme VIOSSAT Léa.

Article 2

La directrice générale du centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 1^{er} février 2019.

La directrice générale,
DANIELLE TOUPILLIER